



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2019

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition, une nouvelle fois, de la salle polyvalente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le mercredi 3 avril 2019, à 18 heures à la salle polyvalente de LA SAUNIERE, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice : 201  
Nombre de délégués présents : 43  
Nombre de délégués absents ou excusés : 158

Madame Sylvie ROUFFET, Déléguée de la Commune de CHAMBONCHARD, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

#### MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'AUGE	Monsieur BOURNISIEN Michel
2	Commune d'AUZANCES	Monsieur GUILLEMARD Jean-Pierre
3	Commune d'AZERABLES	Monsieur DESMAISON Jean-Pierre
4	Commune de BASVILLE	Monsieur PINTON Laurent
5	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	Monsieur LEFAURE Michel
6	Commune de BUSSIÈRE-DUNOISE	Madame ASSIMON Elodie
7	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame GODIN Catherine
8	Commune de LA CELLETTE	Monsieur CARCAT Camille
9	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur GIRON Michel
10	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame CHENIER Christelle
11	Commune de CHAMBONCHARD	Madame ROUFFET Sylvie
12	Commune de CHARD	Monsieur JANUEL Michel
13	Commune de CLAIRAUX	Madame RUDMAN Nicole
14	Commune de CROZANT	Madame PRUDHOMME Danielle
15	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur DE GRAEVE Gérard
16	Commune d'ÉVAUX LES BAINS	Monsieur DECARD Jacques
17	Commune de FLAYAT	Monsieur HOUARD Jean-Yves
18	Commune de FLEURAT	Monsieur BARDET Didier
19	Commune de LA FORÊT DU TEMPLE	Madame PENIN Angélique
20	Commune de FRESSELINES	Monsieur DUGENEST Jean-Claude
21	Commune de GIOUX	Madame GRAND Isabelle
22	Commune de GLENIC	Monsieur DEVOS Michel
23	Commune de JOUILLAT	Madame BARRET Isabelle

24	Commune de LADAPEYRE	Monsieur SAUTIVET Cyrille
25	Commune de LUPERSAT	Madame TADDEI Marie-Pierre
26	Commune de MARSAC	Madame GIRARD Josette
27	Commune de MAUTES	Monsieur DESHERAUD Jacques
28	Commune de MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Madame PINLOCHE Isabelle
29	Commune de NEOUX	Monsieur LANNEAU Guy
30	Commune de NOTH	Madame MONTAGNAC Stéphanie
31	Commune de NOUZERINES	Monsieur DAGNIAU Pierre
32	Commune de NOUZIERIS	Madame DEMAY Coralie
33	Commune de PUY MALSIGNAT	Monsieur VINGERDER Jean Philippe
34	Commune de RETERRE	Madame MEANARD Bernadette
35	Commune de ROUGNAT	Madame TESNIERES Natacha
36	Commune de SANNAT	Madame BLOUIN Elisabeth
37	Commune de SARDENT	Monsieur MOULINIER Christian
38	Commune de LA SAUNIERE	Madame DELMAS Laure
39	Commune de SAVENNES	Monsieur FOUSSADIER Patrick
40	Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT	Madame PHILIPPON Annie
41	Commune de SAINTE FEYRE	Madame GASPARD Isabelle
42	Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	Monsieur LAURENT Jean Claude
43	Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE	Madame PETIT Sylvie

#### **MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :**

1	Commune d'AHUN	Monsieur CHAUSSECOURTE Jean Philippe
2	Commune d'AJAIN	Monsieur MARTY Thomas
3	Commune d'ANZEME	Madame RENON Ghislaine
4	Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN	Monsieur PERIGAUD Michel
5	Commune d'ARRENES	Monsieur AUBINEAU Nicolas
6	Commune d'AURIAT	Monsieur le Maire
7	Commune d'AZAT-CHATENET	Monsieur TERRADE Fabrice
8	Commune de BANIZE	Monsieur MALPELET Jean-François
9	Commune de BAZELAT	Monsieur BOUCHER Michel
10	Commune de BEISSAT	Monsieur LOURADOUR Patrick
11	Commune de BELLEGARDE EN MARCHE	Monsieur BASTOS Steve
12	Commune de BETETE	Madame CONTARIN Valérie
13	Commune de BLAUDEIX	Madame DECHIRON Monique
14	Commune de BLESSAC	Monsieur DUMONTANT Jean-Baptiste
15	Commune de BORD SAINT GEORGES	Madame ROCHE Marie
16	Commune de BOSMOREAU LES MINES	Monsieur le Maire
17	Commune de BOSROGER	Monsieur JOULOT Jean-Paul
18	Commune de BOUIRGANEUF	Monsieur RIGAUD Régis
19	Commune de BOURG D'HEM (LE)	Madame FEL Annie
20	Commune de BOUSSAC	Monsieur FOULON Franck
21	Commune de BOUSSAC-BOURG	Monsieur GRIMAUD Hervé
22	Commune de BRIONNE (LA)	Monsieur le Maire
23	Commune de BROUSSE	Madame BRUNET Anaïs
24	Commune de BUDELIERE	Monsieur BROSSARD Gilbert
25	Commune de BUSSIÈRE NOUVELLE	Monsieur le Maire
26	Commune de BUSSIÈRE SAINT GEORGES	Madame REDON Séverine
27	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame CHARRIERE Sandra
28	Commune de CHAMBORAND	Monsieur CORBIN Michel
29	Commune de CHAMPAGNAT	Madame DEPOUX Emilie
30	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur RENON Philippe
31	Commune de CHAPELLE BALOUÉ (LA)	Monsieur le Maire
32	Commune de CHAPELLE TAILLEFERT (LA)	Monsieur COLMOU Didier
33	Commune de CHAPELLE SAINT MARTIAL (LA)	Madame le Maire

34	Commune de CHARRON	Madame BOUCHET Emilie
35	Commune de CHATELARD (LE)	Monsieur le Maire
36	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur MARTIN Fabrice
37	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur LAUMY Jean François
38	Commune de CHAUSSADE (LA)	Madame PALADI-NOEL Olivia
39	Commune de CHAVANAT	Madame FAYADAS Frédérique
40	Commune de CHENIERS	Madame LANNEREY Ophélie
41	Commune de CLUGNAT	Madame BOURDIER Fabienne
42	Commune du COMPAS (LE)	Madame LAVAUD Denise
43	Commune de COURTINE (LA)	Monsieur CHASSAING Bernard
44	Commune de CROCQ	Monsieur PIERRON Jean-Luc
45	Commune de CROZE	Madame CHAUVAT Claire
46	Commune de DOMEYROT	Monsieur LARUE Bernard
47	Commune du DONZEIL (LE)	Monsieur BERTHOLON Morgant
48	Commune de FAUX LA MONTAGNE	Monsieur LANCEAU Marc
49	Commune de FELLETIN	Monsieur AUBRUN Michel
50	Commune de FENIERS	Madame CHAMBAGNE Corinne
51	Commune de FONTANIERES	Monsieur VINCENDON Jean-Pierre
52	Commune de GARTEMPE	Monsieur EIRHART Denis
53	Commune de GENOUILLAC	Monsieur CHEVASSUS Davy
54	Commune de GENTOUX-PIGEROLLES	Madame SIMONEAU Dominique
55	Commune du GRAND BOURG (LE)	Madame MALLERET Emilie
56	Commune de JALESCHES	Monsieur GAZONNAUD Lotc
57	Commune de JANAILLAT	Monsieur MARIE Patrick
58	Commune de JARNAGES	Monsieur BRUNNER Jacques
59	Commune de LAFAT	Madame DUPECHER Françoise
60	Commune de LAVAUFRENCHÉ	Madame GORBATCHENKO-LYS Nadia
61	Commune de LEPAUD	Monsieur MORLON Pierre
62	Commune de LEPINAS	Monsieur COLDERS Jean-Louis
63	Commune de LEYRAT	Monsieur MOINAUX Alain
64	Commune de LINARD-MALVAL	Madame BERTAND Marie-France
65	Commune de LIOUX LES MONGES	Madame ZELLER-HUBEAU Nicole
66	Commune de LIZIERES	Monsieur COMBEAU Christian
67	Commune de LUSSAT	Madame CHAZETTE Geneviève
68	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame PADOVANI Marie
69	Commune de MAINSAT	Monsieur VIGNERESSE Vincent
70	Commune de MAISON-FEYNE	Monsieur BAERT Jean-Luc
71	Commune de MALLERET	Monsieur LACROCQ Michel
72	Commune de MALLERET-BOUSSAC	Monsieur MENAGER Eric
73	Commune des MARS (LES)	Madame PIGNIER-GUINOT Cécile
74	Commune de MAZIERE AUX BONSHOMMES (LA)	Monsieur PERRIER Frédéric
75	Commune de MEASNES	Monsieur LAMONTAGNE Marc
76	Commune de MERINCHAL	Monsieur DESGRANGES Roland
77	Commune du MONTEIL AU VICOMTE (LE)	Monsieur MARTINEZ Didier
78	Commune de MORTROUX	Madame LAVALETTE Isabelle
79	Commune du MOUTIER D'AHUN (LE)	Monsieur COGNARD Pierre
80	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur le Maire
81	Commune de MOUTIER ROZEILLE	Monsieur DEUILLARD Roland
82	Commune de NOUILLE (LA)	Monsieur GEORGET Jacques
83	Commune de NOUHANT	Madame HONDARRAGUE Delphine
84	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur LAURENT Jean-Pierre
85	Commune de PARSAC-RIMONDEIX	Monsieur JANNOT Serge
86	Commune de PEYRABOUT	Monsieur MARIN Fabien
87	Commune de PIERREFITTE	Madame CHARDIN Marie-Hélène
88	Commune de PIONNAT	Monsieur LEDIEU Floront
89	Commune de PONTARION	Monsieur CONCHON-SARTOUT Julien
90	Commune de PONTCHARRAUD	Madame BREBION Célia
91	Commune de POUGE (LA)	Madame BAUDRY Nicole
92	Commune de POUSSANGES	Madame BELLEGY Françoise

93	Commune de ROCHES	Monsieur VIRMONT Fabien
94	Commune de ROYERE DE VASSIVIERE	Monsieur RABETEAU Raymond
95	Commune de SAGNAT	Madame FLUTEAU Isabelle
96	Commune de SERMUR	Monsieur SOURIOUX Gilles
97	Commune de SOUMANS	Monsieur PARNIERE Jean-Claude
98	Commune de SOUS-PARSAT	Madame CHABRAT Véronique
99	Commune de LA SOUTERRAINE	Monsieur LEBEUNE Etienne
100	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	Monsieur WEIZER Jean-Paul
101	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	Monsieur GEE Stephen
102	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	Madame LEGROS Pierrette
103	Commune de SAINT BARD	Madame JEANTEL Laëtitia
104	Commune de SAINT CHABRAIS	Monsieur DUCOURTHIAL Philippe
105	Commune de SAINT CHRISTOPHE	Monsieur CARRIOU Eric
106	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	Monsieur FAUSSURIER Thomas
107	Commune de SAINT DIZIER MASBARAUD	Madame MARCEPOIL Marie-Joëlle
108	Commune de SAINT ELOI	Madame BOIRON Célia
109	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	Madame RAMPIGNON Stéphanie
110	Commune de SAINT FIEL	Madame MEGRET Stéphanie
111	Commune de SAINT FRION	Madame ROCHER Nathalie
112	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	Madame LARBRE Bernadette
113	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	Monsieur DALLOT Jean Pierre
114	Commune de SAINT GOUSSAUD	Madame SIMON Sophie
115	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	Monsieur PERIGAUD Marc
116	Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Monsieur FOURNRI. Claude
117	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	Madame VIAL Sylviane
118	Commune de SAINT LAURENT	Madame ESLAN Laure
119	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	Monsieur MALFAISAN Frédéric
120	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	Monsieur LEDRU Marc
121	Commune de SAINT MAIXANT	Madame PEYCHERAUD Nathalie
122	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	Monsieur JOSLIN Jean-Louis
123	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	Monsieur DENIS Bernard
124	Commune de SAINT MARIEN	Madame VERSCHEURE Natascha
125	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	Monsieur LAIGNEAU Jean-Pierre
126	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	Madame POULIER Laëtitia
127	Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ	Monsieur BARDOLLE Didier
128	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	Madame TOURNADRE Lucy
129	Commune de SAINT MOREIL	Madame BONNEFOND Virginie
130	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	Monsieur SOULET Philippe
131	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Madame DECOURTEIX Murielle
132	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	Madame BESSE Catherine
133	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	Madame COMENCINI Joëlle
134	Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE	Madame CALVET Eugenia
135	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	Madame VILLATTE Agnès
136	Commune de SAINT PRIEST	Madame PARROT Sabrina
137	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame APPERT Valérie
138	Commune de SAINT SEBASTIEN	Monsieur PETIT Jean Luc
139	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Madame FERRION Michelle
140	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	Monsieur DHEZ Patrice
141	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur LESAGE Michel
142	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	Monsieur NREVEU Christophe
143	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Monsieur BARZU Eric
144	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	Madame BOURLAUD Nicole
145	Commune de SAINT VAURY	Madame VILLARD Maryse
146	Commune de SAINT VICTOR	Madame GENTIL Béatrice
147	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame MAZEAUD Dominique
148	Commune de TERCILLAT	Monsieur MCGRATH Michäel
149	Commune de THAURON	Monsieur DOUMY Jean-Claude
150	Commune de TOULX SAINTE CROIX	Madame MATHIVET Chantal
151	Commune de TROIS FONDS	Monsieur BEAUFILS Alexis

152 Commune de VALLIERE  
153 Commune de VAREILLES  
154 Commune de VERNEIGES  
155 Commune de VIDAILLAT  
156 Commune de VIERSAT  
157 Commune de VILLARD  
158 Commune de LA VILLENEUVE

Madame BERTIN Valérie  
Madame AUMEUNIER Anita  
Monsieur ROUCHON Richard  
Madame LEBAS Nelly  
Madame GLOMBAUD Nadine  
Monsieur FOREST Daniel  
Madame CHAPLAIS Marie-Hélène

**ETAIENT EGALEMENT EXCUSEES :**

Monsieur Franck BENOIT, Comptable public au Centre des Finances Publiques de Guéret  
Madame Véronique REDON, Chargée de la comptabilité du SDIC 23

**ASSISTAIENT EGALEMENT :**

Madame Marie-Jo GOIGOUX-VUIBERT, Déléguée suppléante, Commune de DUN LE PALESTEL  
Monsieur Jean-Claude SAINTEMARTINE, Délégué suppléant, Commune d'EVAUX LES BAINS  
Madame Jacqueline DEDET, Maire de MOURIOUX-VIELLEVILLE

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23  
Madame Catherine BELUGEON, Secrétaire du SDIC 23

\*\*\*\*\*

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2018**

Après avoir constaté que le procès verbal de la séance du 14 mars 2018 est parvenu sans difficulté aux délégués, et qu'aucune modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 14 mars 2018.*

**II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.  
Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018.*

*Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le terme des comptes.*

### **III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	- 5 003,25 €
- en section d'investissement	462,46 €

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2018.*

### **IV. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

#### **■ Pour Mémoire :**

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 108 046,29 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 65 198,81 €

#### **■ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2018 :**

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	+ 462,46 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 65 661,27 €

#### **■ Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2018 :**

☞ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 65 661,27 €
☞ Rappel du solde des restes à réaliser :	

**Besoin de financement total : 0,00 €**

#### **■ Résultat de fonctionnement à affecter :**

☞ Résultat d'exécution de l'exercice :	- 5 003,25 €
☞ Résultat antérieur :	+ 108 046,29 €

**TOTAL A AFFECTER : + 103 043,04 €**

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 103 043,04 Euros.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2018 en report à la section de fonctionnement pour 103 043,04 €.*

#### **V. TAUX DE COTISATIONS, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS, FORMATIONS 2019**

Le Président rappelle que la société Environnement Numérique fournit aux communes un logiciel de Cadastre. Il informe qu'une augmentation de la maintenance de 0,95% est appliquée en 2019 par ce prestataire. De plus, le Président précise que la société CERIG augmente ces tarifs de maintenance de 2,20 % pour l'année 2019. Un module appelé « PASRAU », nouveauté 2019, est ajouté aux offres ainsi que la maintenance du module « CHORUS », nouveauté 2018.

Le Président suggère de suivre la proposition des membres du Bureau du SDIC 23, qui après avoir entendu les augmentations appliquées par les différents prestataires, souhaitent ne pas répercuter ces hausses.

Aucune modification sur l'ensemble des tarifs pour l'année 2019 ne sera appliquée, les tarifs de maintenance et des différents modules seront comme suit :

#### **MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2019**

	2018	2019
MAJ CADASTRE « MEDDI/VN »	126,00 € TTC	126,00 € TTC

#### **MAINTENANCE + AIDE PESV2 CERIG 2019**

	2018	2019
Communes de moins de 200 habitants	437 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	471 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	503 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	538 €	538 €

#### **MAINTENANCE ETAT CIVIL CERIG 2019**

	2018	2019
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

#### **ENVIRONNEMENT NUMERIQUE PACK MEDDI/VN (CADASTRE) 2019**

	2018	2019
MAJ CADASTRE « MEDDI/VN »	720,00 € TTC	720,00 € TTC

### PRESTATIONS DE SERVICE CERIG 2019

	2018	2019
Transfert de fichiers	378,00 € TTC	378,00 € TTC
Formation individuelle	390,00 € TTC	390,00 € TTC
Abonnement plateforme Hélios Actes	300,00 € TTC	300,00 € TTC
Dématérialisation budgétaire (TOTEM)	240,00 € TTC	240,00 € TTC
Option Prélèvement et TIPI	300,00 € TTC	300,00 € TTC
Interface CHORUS	360,00 € TTC	360,00 € TTC
Archivages Electronique	780,00 € TTC	780,00 € TTC
Module plateforme dématérialisation « ACTE-HELIOS »	540,00 € TTC	540,00 € TTC
CLIC'ESI POUR FACTURATION	216,00 € TTC	216,00 € TTC
Module Etat Civil Dématérialisation	216,00 € TTC	216,00 € TTC
Maintenance CHORUS	0,00 € TTC	44,15 € TTC
Module Interface PASRAU	0,00 € TTC	420,00 € TTC
ADHESION PACK CERIG (compta, paye, élection, immobilisation, état civil, emprunt, eau et assainissement et dématérialisation compta/payé)	2 423,40 € TTC	2 423,40 € TTC

Module Interface PASRAU : Interface automatique PASRAU (interface avec le logiciel NET-ENTREPRISE permettant la récupération automatique des données des taux d'imposition dans le logiciel CERIG-Paye). L'installation se fait à distance par un intervenant CERIG.

Rappel : La formation pour le module interface CHORUS est prise en charge par le SDIC soit 129,60 € ainsi que le module Etat civil dématérialisation pour 132 €.

### COTISATION 2019 AU SDIC

	2018	2019
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

### MAINTENANCE FAST 2019 (DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

	2018	2019
FAST	82 € TTC	82 € TTC

### ACCES FAST BUDGET 2019 (DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

	2018	2019
FAST	120 € TTC	120 € TTC

☞ **Les formations :**

**a) Mairig**

Le Président propose de reconduire les formations pour 16 demi-journées en 2019.

Toutefois, si les formations MAIRIG remportent un franc succès, il propose de donner pouvoir au bureau pour éventuellement augmenter le nombre de ces formations pour cette année.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 30 € par participant).

**b) Bureautique**

Le Président propose que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites en 2019.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 35 € par participant).

Toutes les formations présentant un caractère collectif en 2019 seront réalisées gratuitement.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les taux de cotisation, les tarifs de maintenance et de prestations, les tarifs de formations pour l'année 2019.*

**VI. MARCHE DEMATERIALISATION FAST**

Le Président informe qu'à ce jour 76 communes utilisent la plateforme FAST pour dématérialiser les actes administratifs. La convention passée en 2017 avec DOCAPOST arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Le Président propose de donner pouvoir au bureau pour la mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée et d'effectuer le choix du prestataire.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité et donnent pouvoir au bureau afin de pouvoir mettre en œuvre un marché à procédure adaptée et effectuer le choix du prestataire.*

**VII. QUESTIONS DIVERSES**

- a- Module Préparatoire CCID. La société Environnement Numérique propose en option un module personnalisé à chaque commune avec une expertise de la matrice cadastrale. Le coût est de 244 € HT par an. Cette prestation pourra être disponible pour les collectivités qui en feraient la demande.
- b- La Société XEFI propose une sauvegarde externalisée par deduplication. Les communes intéressées peuvent se renseigner auprès du SDIC 23.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**



**Madame Sylvie ROUFFET**  
Déléguée de la commune de CHAMBONCHARD

**LE PRESIDENT,**



**Monsieur Didier BARDET**  
Maire de FLEURAT

1. Introduction

2. Methodology

Main body of the document containing the primary content.

3. Conclusion